



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



**Appel
à projets,**
**2014 éco
nomie**
SOCIALE ET
SOLIDAIRE

Toutes les infos sur
lametro.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

SOMMAIRE

- P05 APPEL À PROJETS
- P07 DOSSIER DE CANDIDATURE
- P18 ATTESTATION SUR L'HONNEUR
- P19 POUR ALLER PLUS LOIN
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS



DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER

UNE COMMISSION SE RÉUNIRA DURANT L'ANNÉE
POUR DÉFINIR L'ÉLIGIBILITÉ DES DOSSIERS ET
SÉLECTIONNER LES LAURÉATS.

POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT ANALYSÉ :

ENVOYEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE
AVANT LE **10/05/2014**

CE DOSSIER DE CANDIDATURE AINSI QUE
L'ENSEMBLE DES PIÈCES DEMANDÉES EST À
RETOURNER EN 2 EXEMPLAIRES :

1 EXEMPLAIRE SIGNÉ PAR LA POSTE

À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Direction Générale Déléguée au Développement Soli-
daire /Pôle insertion et emploi. Économie Sociale et
Solidaire / 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble CEDEX 01

1 EXEMPLAIRE PAR MAIL

À ADRESSER À :

emmanuelle.bezal-cescato@lametro.fr



APPEL À PROJETS

ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

STRUCTURES ÉLIGIBLES

Associations loi 1901 et autres organisations de l'économie sociale et solidaire.

LA NATURE DES PROJETS

Cet appel à projet vise à **soutenir l'émergence de l'innovation sociale** et l'expérimentation en matière d'économie sociale et solidaire.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les projets devront se dérouler sur le territoire de la Métro et avoir un impact direct sur l'agglomération grenobloise ou au moins sur deux des 49 communes membres de la communauté d'agglomération¹.

LE PARTENARIAT

Les projets devront s'appuyer sur un partenariat qui pourra associer, selon les besoins, des projets, des coopératives, des mutuelles, des associations, des entreprises ou comités d'entreprises et des communes. Au sein de ce partenariat on distinguera le demandeur pilote – coordinateur du projet – des demandeurs partenaires.

Le statut du demandeur pilote devra lui permettre de recevoir des subventions publiques au-delà de la localisation, la dimension territoriale des projets sera également mesurée à travers la prise en compte des besoins sociaux des territoires concernés, communes ou quartiers.

INNOVATION

L'innovation sociale des projets pourra se situer à trois niveaux :

- **l'amélioration** (par rapport à une situation précédente),
- **l'adaptation** (par rapport à un manque identifié),
- ou **l'anticipation**.

Il sera apporté une attention particulière aux projets de mutualisation. Il peut s'agir sur un espace géographique qui est celui de l'agglomération de définir et mettre en place un partenariat autour d'un projet commun à caractère innovant.

La Métro soutiendra en priorité les projets :

- Favorisant la mutualisation, la mise en réseau ou le co-développement de l'offre de services et le décloisonnement des acteurs - au sein de l'ESS et entre l'ESS et autres acteurs économiques privés - renforçant les dynamiques de territoires et permettant le développement de partenariats économiques.
- Valorisant des initiatives de consommation citoyenne et plus généralement d'organisation des échanges économiques à caractère solidaire.

¹ - Bresson - Brié-et-Angonnes - Champ-sur-Drac - Champagnier - Claix - Corenc - Domène - Échirrolles - Eybens - Fontaine - Fontanil-Cornillon (Le) - Gières - Grenoble - Le Gua - Herbey - Jarrie - Meylan - Miribel-Lanchâtre - Mont-Saint-Martin - Montchaboud - Murianette - Notre-dame-de-Commiers - Notre-dame-de-Mésage - Noyarey - Poizat - Pont-de-Claix (Le) - Proveysieux - Quaix-en-Chartreuse - Saint-Barthélémy-de-Séchilienne - Saint-Égrève - Saint-Georges-de-Commiers - Saint-Martin-d'Hères - Saint-Martin-le-Vinoux - Saint-Paul-de-Varces - Saint-Pierre-de-Mésage - Sappey-en-Chartreuse (Le) - Sarcenas - Sassenage - Séchilienne - Seyssinet-Pariset - Seyssins - Tronche (La) - Varces-Allières-et-Risset - Vaulnaveys-le-Bas - Vaulnaveys-le-Haut - Venon - Veurey-Voroizé - Vif - Vizille

MODALITÉS DE FINANCEMENT

DURÉE

Les projets devront être programmés pour une durée maximale d'un an et les premières actions devront être engagées en 2014.

L'ÉVALUATION

Au terme du projet une évaluation des actions sur la base des critères définis lors de la demande devra être transmise à la Métro et feront l'objet d'une présentation au comité de suivi du projet partenarial de développement de l'économie sociale et solidaire.

MONTANT

La Métro pourra abonder le projet par une subvention de fonctionnement d'un montant de **2 000 à 15 000 €**.

L'apport de co-financement n'est pas un pré-requis mais les porteurs de projets contribuant au coût du projet ou bénéficiant de co-financement seront privilégiés.

INFORMATION ET DIFFUSION

Les structures retenues sur cet appel à projets seront sollicitées pour transmettre et diffuser les résultats de leur projet aux membres du comité de suivi du projet partenarial de développement de l'économie sociale et solidaire.

COMMUNICATION

Toute opération financée par la Métro est soumise à l'obligation de publicité : le bénéficiaire s'engage à mentionner le concours financier de la Métro.

ÉTUDE DES RÉPONSES À L'APPEL À PROJET

L'étude des dossiers sera faite en deux temps : le comité de suivi du projet partenarial² émettra un avis sur chaque projet. Ces avis du comité et les dossiers seront ensuite soumis aux instances délibérantes des collectivités locales ou organisations susceptibles d'intervenir au financement des projets et notamment le conseil communautaire de la Métro.

2 - le comité de suivi est composé de 28 membres répartis en 4 collèges : collège acteurs de l'économie sociale et solidaire, collège des communes, collège collectivités territoriales et Etat, collège acteurs ressources.

LISTE DES DOCUMENTS DU DEMANDEUR PILOTE DU PROJET (À JOINDRE À LA DEMANDE)	VÉRIFICATION DEMANDEUR	VÉRIFICATION MÉTRO
Statuts de la structure,		
Composition du conseil d'administration de l'assemblée générale, liste des responsables, de la structure : noms, fonction, adresses		
Dernier bilan et compte de résultat ou budget approuvé		
Compte de résultats ou budget prévisionnel de l'année en cours		
Relevé d'identité bancaire ou postal		
Un justificatif d'immatriculation (récépissé de déclaration en préfecture pour les associations, extrait Kbis pour les coopératives...)		



DOSSIER DE CANDIDATURE

DESCRIPTIF DES PORTEURS DE PROJET

Le demandeur pilote est la structure qui au sein du partenariat :

- sera chargée de la coordination des actions,
- percevra la subvention de la Métro,
- sera l'interlocuteur principal de la Métro pour le suivi du projet et sera responsable de la réalisation du projet et du renvoi des documents

Le conseil de développement se réunit en séances plénières chaque mois. Elles sont l'occasion d'auditionner des personnes qualifiées tels que les vice-présidents de la Métro sur des thèmes transversaux qui intéressent plusieurs commissions et permettent la confrontation des points de vue et des compétences.

LA STRUCTURE PILOTE	
Nom / Sigle	
Code NAF - Activité principale	
Adresse	
Téléphone / Courriel	
Statut juridique	<input type="checkbox"/> Association loi 1901 Date et lieu de la déclaration en préfecture : Date de la publication au journal officiel : <input type="checkbox"/> Etablissement public <input type="checkbox"/> Autres
Date de création	
SIREN	
commissaire aux comptes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
LE REPRÉSENTANT LÉGAL (LE PRÉSIDENT OU AUTRE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LES STATUTS)	
Prénom / Nom	
Qualité	
Mail	
LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER AU SEIN DE LA STRUCTURE	
Prénom / Nom	
Qualité	
Mail	

IDENTIFICATION DES DEMANDEURS PARTENAIRES DU PROJET

NOM/SIGLE :

ADRESSE :

STATUT :

ACTIVITÉ :

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :

TELEPHONE :

COURRIEL :

— DESCRIPTIF DU PROJET

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

A quels besoins le projet veut-il répondre ?

Merci de ne pas dépasser 10 lignes de commentaires.

CONTENU ET OBJECTIFS DU PROJET

Le porteur pourra étayer sa réponse en répondant aux questions suivantes :

Quelle est l'activité développée ?

En quoi le projet représente-t-il une initiative innovante et nécessitant une période d'expérimentation ?

Y a-t-il partage du projet et partenariat ?

L'implantation géographique de l'activité répond-elle à un besoin spécifique ?

Comment cette innovation va se développer sur le territoire ?

Quel est le type de public visé par action ?

IMPACTS DU PROJET

Création d'emplois: l'activité crée-t-elle des emplois? Les emplois créés sont-ils destinés à un public spécifique, lequel?

Calendrier des actions sur 2014 et 2015³ et organisation du partenariat⁴:

(Préciser le déroulement des actions dans le temps et indiquer quels partenaires sont mobilisés.)

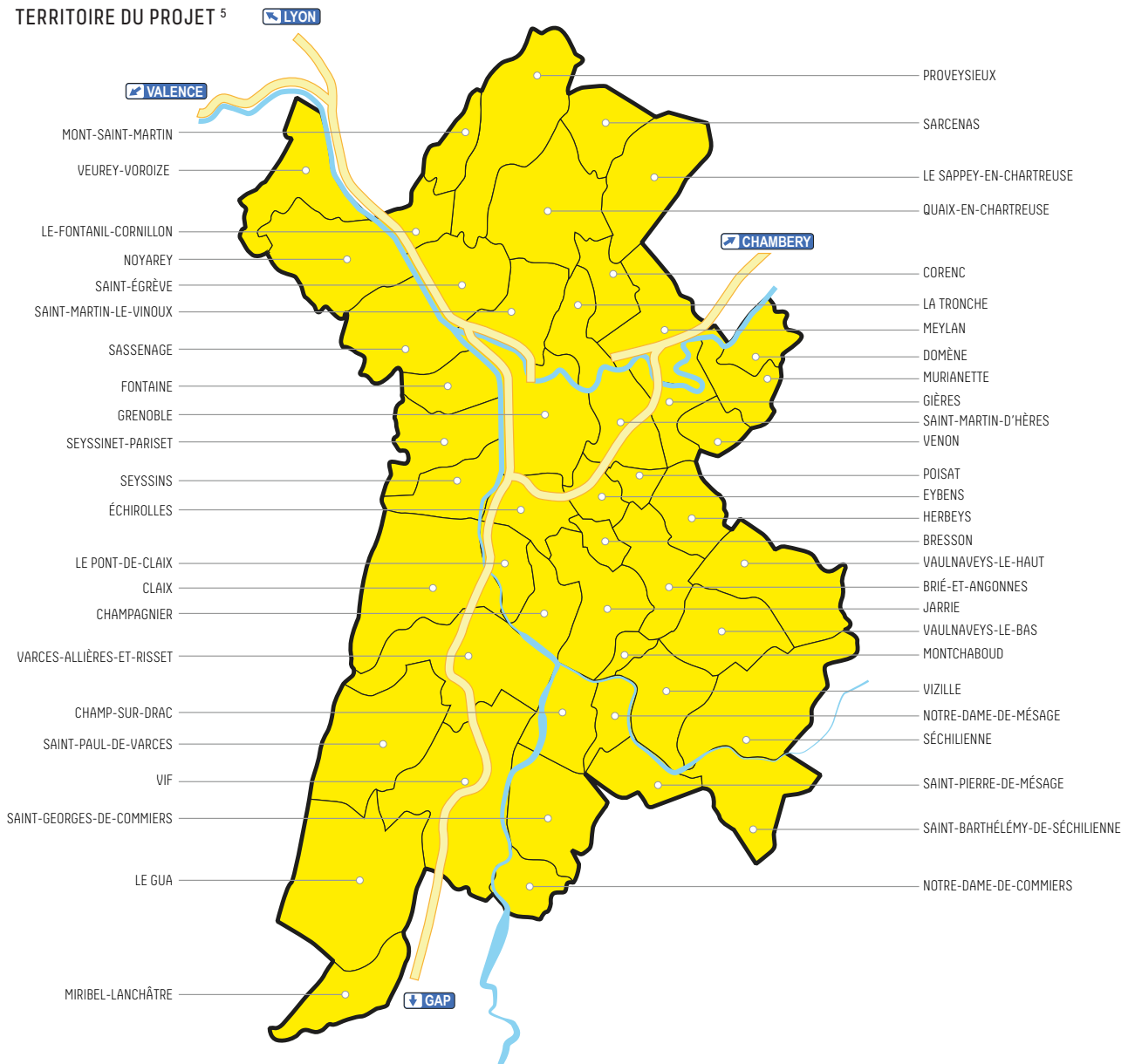
3 - durée maximale des projets: un an avec démarrage des actions en 2014.

4 - si la structure pilote réalise l'ensemble des actions avec un suivi des partenaires, détailler la nature de ce suivi. Si la réalisation est partagée entre plusieurs partenaires, indiquer la répartition des actions par partenaire.

Principaux moyens mis en œuvre (humains, matériel, expertise...)

Moyens et stratégies mis en œuvre en termes de pérennisation de l'activité

TERRITOIRE DU PROJET ⁵



- Bresson
- Brié-et-Angonnes
- Champ-sur-Drac
- Champagnier
- Claix
- Corenc
- Domène
- Échirolles
- Eybens
- Fontaine
- Fontanil-Cornillon (Le)
- Gières
- Grenoble
- Le Gua
- Herbeys
- Jarrie
- Meylan

- Miribel-Lanchâtre
- Mont-Saint-Martin
- Montchaboud
- Murianette
- Notre-dame-de-Commiers
- Notre-dame-de-Mésage
- Noyarey
- Poisat
- Pont-de-Claix (Le)
- Proveysieux
- Quaix-en-Chartreuse
- Saint-Barthélémy-de-Séchilienne
- Saint-Égrève
- Saint-Georges-de-Commiers
- Saint-Martin-d'Hères
- Saint-Martin-le-Vinoux
- Saint-Paul-de-Varces

- Saint-Pierre-de-Mésage
- Sappey-en-Chartreuse (Le)
- Sarcenas
- Sassenage
- Séchilienne
- Seyssinet-Pariset
- Seyssins
- Tronche (La)
- Varcès-Allières-et-Risset
- Vaulnaveys-le-Bas
- Vaulnaveys-le-Haut
- Venon
- Veurey-Voroize
- Vif
- Vizille

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROJET

Quels sont les autres critères à prendre en compte pour évaluer la pertinence et l'impact du projet ?

Le comité de suivi évaluera les projets sur la base de l'analyse concertée :

- de la réponse aux besoins identifiés,
- de la qualité des moyens mis en œuvre,
- du respect du programme d'actions,
- de la qualité du partenariat, de la contribution de votre projet pour contribuer aux objectifs fixés par La Métro dans le cadre du Plan Climat.

CRITÈRES D'ÉVALUATION	OBJECTIFS	MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION

Dans quelles mesures les impacts du projet permettent la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et, à ce titre, contribuent à atteindre les objectifs du plan climat de la Métro

(www.lametro.fr/431-plan-climat.htm)

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

MERCI DE NOUS FOURNIR LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA STRUCTURE
(doc. à part)

Intitulé de la structure :

Intitulé de l'action :

Période du au

RECETTES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
60 ACHATS		70 VENTES	
Fournitures non stockable (eau, énergie...)		Marchandises	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Prestations de services	
Fournitures administratives		Produits des activités annexes	
Autres (quote part frais fixe)		74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Achats de matériaux		ÉTAT (précisez)	
61 SERVICES EXTÉRIEURS		Emplois aidés (CNASEA- ASP)	
Sous traitante Générale		CONSEIL RÉGIONAL (précisez)	
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et Réparations		CONSEIL GÉNÉRAL (précisez)	
Formations individuelles sous-traitées			
Assurances		PLIE	
Documentation		STRUCTURE INTERCOMMUNALE	
Autres : précisez			
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			
Rémunérations intermédiaires et Honoraires		COMMUNE DE (précisez)	
Publicité, Publications			
Déplacements, Missions et Réceptions			
Frais postaux et de Télécommunications		ORGANISMES SOCIAUX (précisez)	
Services bancaires			
Divers cotisation et médecine du travail			
Autres : précisez			
63 IMPÔTS ET TAXES			
Impôts et taxes sur rémunérations		FONDS EUROPÉEN (dde directe)	
Autres impôts et taxes		Autres financeurs 1	
Autres : précisez		Autres financeurs 2	
64 CHARGES DE PERSONNEL		75 Autres produits gestion courante	
Rémunération personnel permanent			
Rémunération personnel en insertion			
Charges sociales personnel permanent		76 PRODUITS FINANCIERS	
Charges sociales personnel en insertion		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
65 Autres Charges Gestion Courante		Sur opérations de Gestion	
66 CHARGES FINANCIÈRES		Sur exercices antérieurs	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		78 REP. Amortissements provisions	
68 DOT°.amortist, provis°, engagem		79 TRANSFERT DE CHARGES	
69 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		Sécurité Sociale	
		Autres	
SOUS TOTAL CHARGES		SOUS TOTAL PRODUITS	
Résultat (Bénéfice)		Résultat (Perte)	
SOUS TOTAL CHARGES Résultats inclus		SOUS TOTAL PRODUITS Résultats inclus	
86 Emplois contrib° volontaire en nature		87 Contribut° volontaires en nature	
Bénévolat		Bénévolat	
Mise à disposition des biens (locaux...)		Mise à disposition de biens (locaux...)	
Mise à disposition du personnel		Mise à disposition de personnel	
Dons en nature		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

BUDGET D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS PREVUS	MONTANT EN EUROS	FINANCEMENTS PREVUS	MONTANT EN EUROS
Matériel (précisez)		Subventions d'investissement	
		Subventions publiques (précisez les financeurs)	
Aménagements (précisez)			
		Subventions privées (précisez les financeurs)	
Autres (précisez)		Emprunt (précisez le nom de la banque ou autre organisme)	
		Autres (précisez)	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

FICHE BILAN DE VOTRE PROJET

INTITULÉ DU PROJET	
NATURE DU PROJET	
CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	
BÉNÉFICIAIRES PUBLIC-CIBLE	
TERRITOIRE DU PROJET	
DURÉE DU PROJET	
OBJECTIFS	
PRÉSENTATION DU PROJET DESCRIPTIF DES RÉALISATIONS PRÉVUES	
ÉVALUATION INDICATEURS DE SUIVI	
PARTENAIRES DU PROJET	
COÛT DU PROJET	
MONTANT SOLLICITÉ AUPRÈS DE LA MÉTRO	



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), _____ (nom et prénom)

Représentant légal de _____ (nom de l'organisme)

Demande à la Métro une subvention de : _____ €

déclare que cet organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

engage son organisation à respecter la proposition décrite dans la présente demande, y compris tous les éléments du plan de travail auxquels son organisation et les organisations partenaires se sont associées et tous les engagements financiers figurant dans la proposition de budget ;

accepte de coopérer sans restriction avec les autres organisations participant à ce projet et avec la Métro ;

précise que cette subvention si elle est accordée devra être versée au compte bancaire indiqué sur le RIB ou RIP joint à ce dossier.

Fait, le _____ à _____

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal Le droit d'accès aux informations prévues par la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à la l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.



POUR ALLER + LOIN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DE LA MÉTRO

— PRÉSENTATION ET CONTEXTE

Sur l'agglomération grenobloise l'ESS représente 12,3% des entreprises (1366) et 10% des salariés (19 697)*

En 2001, la Métro a souhaité confirmer et développer ses interventions en matière d'économie sociale - insertion - emploi, en cohérence avec les dispositifs existants tels que le programme local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), le contrat d'agglomération ou certains thèmes d'actions liés à la politique de la ville.

En 2003, la Métro a initié un plan de développement de l'économie sociale et solidaire qui a permis :

- la constitution d'une instance de suivi, associant à la fois les acteurs de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, associations et entreprises solidaires), les communes de l'agglomération, le Conseil général de l'Isère, le Conseil régional Rhône-Alpes, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil de développement, la Fondation Schneider Electric et ST Microelectronics,
- le soutien direct à plus de 60 initiatives socialement innovantes,
- la réalisation d'un équipement structurant - l'hôtel d'activités ARTIS.

* Source : Étude IEP/ESEAC de grenoble - 2012/2103

LES 4 AXES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

AXE 1 – CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les projets retenus, le sont dans le cadre de la stratégie de communication arrêtée par le comité de suivi et en s'articulant avec les autres initiatives prises pour mieux faire connaître ce secteur.

Par exemple :

- le site Alpesolidaires (www.alpesolidaires.org),
- l'événement national « le mois de l'économie sociale et solidaire »
- les manifestations soutenues dans le cadre des rencontres solidaires organisées par la Région Rhône-Alpes.

Un travail d'observation de l'évolution de l'emploi et des activités des structures de l'économie sociale et solidaire de l'agglomération sera poursuivi en s'appuyant notamment sur les données désormais disponibles à l'INSEE.

AXE 2 – Doter l'économie sociale et solidaire d'outils de développement

- des outils d'accompagnement économique et de financement :
 - soutien au dispositif d'accompagnement des structures existantes pour redéfinir leur projet économique porté par MCAE Isère Active, dotation et animation de fonds permettant de financer le développement en lien avec les dispositifs ou structures existantes et soutien aux initiatives permettant de renforcer la collecte de l'épargne solidaire,
- des outils immobiliers : hôtel d'activités ARTIS (Fontaine) la Pousada (quartier Mistral à Grenoble)
- une offre complète de services destinée aux entrepreneurs solidaires intégrée dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprises.

AXE 3 – SOUTENIR DES PROJETS STRUCTURANTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

L'objectif sur cette période est de soutenir des projets liés aux compétences de la Métro.

Plusieurs thématiques sont identifiées :

- traitement des déchets : consolidation d'une offre de ressourcerie / recyclerie,
- habitat : soutien à l'émergence d'expérimentations sur l'habitat coopératif ou groupé,
- filière agricole : soutien au développement et à la consolidation de circuits courts de consommation (AMAP, points de vente directe...),
- commande publique ou privée durable : soutien aux démarches facilitant la passation de commandes publiques ou privées durables et à l'identification des fournisseurs potentiels,
- économie : valorisation des initiatives de consommation citoyenne et, plus généralement, d'organisation des échanges économiques à caractère solidaire,
- insertion par l'activité économique : soutien à la professionnalisation collective des opérateurs de l'insertion par l'activité économique.

Sur ces projets, la Métro pourra mobiliser des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les opérateurs identifiés. Ces conventions seront réalisées sur la base d'un modèle économique permettant la pérennisation de l'action.

AXE 4 – SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE L'INNOVATION SOCIALE

La Métro lance un appel à projet pour aider au développement de nouvelles initiatives. Il s'agit dans une logique d'impulsion d'e soutenir une innovation notamment dans sa phase d'expérimentation et d'identifier les pistes de pérennisation de l'activité. Le montant de la subvention de fonctionnement accordée est plafonnée à 15 000 €.

Une évaluation de l'impact environnemental de l'ensemble de ces projets pourra être menée afin d'être comptabilisée dans le cadre du Plan climat de l'agglomération grenobloise.

La gouvernance du plan est assurée par le comité de suivi sous la présidence de la Métro.



Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
T - 04 76 59 59 59 F - 04 76 59 56 50

lametro.fr

Direction générale déléguée au Développement Solidaire
Pôle insertion et emploi / Economie sociale et solidaire

Emmanuelle Bezal-Cescato - chargée de mission
T - 04 76 59 56 46 F - 04 76 59 56 50
emmanuelle.bezal-cescato@lametro.fr